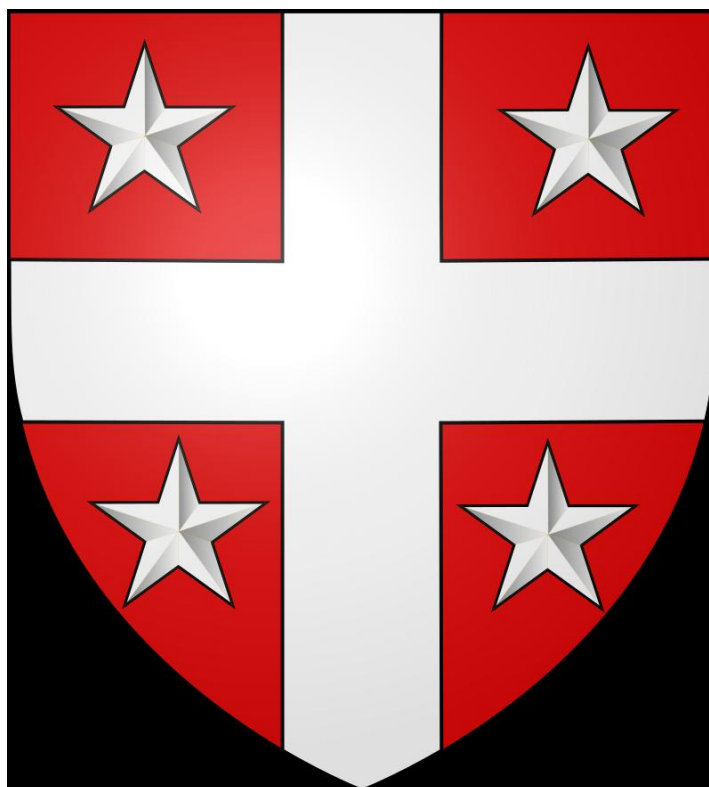


Le Boteuc (Bouteuc), Michel, seigneur de Coëtsal en Guérande (présent à la montre des 15 et 16 mai 1534)

Le Boteuc, Michel, seigneur de Lessac, sénéchal de Guérande (excusé lors de la montre des 15 et 16 mai 1534 en tant qu'« officier » du roi)

La veuve Roland Le Boteuc (représenté à la montre des 15 et 16 mai 1534 par François Drien)



Armes. De gueules à la croix d'argent cantonnée de quatre étoiles de même.

Pol Potier de Courcy (*op. cit.*) et Régis de L'Estourbeillon (*La noblesse*, t. II, p. 298) établissent un lien entre les Le Boteuc et la paroisse d'Escoublac . Ce lien repose sur deux références : le 22 juillet 1422, Olivier « Le Botec » rend aveu de ce qu'il tient roturièrement de la seigneurie d'Escoublac, soit quelques terres et la septième partie d'une maison au bourg d'Escoublac (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1227/6). ; en 1428, dans la réformation de la noblesse de la paroisse de Donges est cité Guillaume Le Boteuc, originaire d'Escoublac, métayer du seigneur de l'Oiselière (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Donges et site

« Archives remarquables ») ; métayer et non « maître » comme l'écrit Régis de L'Estourbeillon (*La noblesse...*, t. II, p. 298).

Il faut plutôt penser que cette famille se rattache à la paroisse de Batz et plus précisément au bourg de Batz comme paraissent l'attester diverses mentions de biens possédés. S'il en est bien ainsi, elle serait un exemple, parmi d'autres, de familles – ou de branches de celles-ci – de marchands marinières, surtout croisicais, qui, à un moment, ont quitté leurs activités d'origine pour des charges judiciaires (GALLICE, « Les marchands... » et « Index des marchands marinières du Croisic » sur le site « Archives remarquables »).

Le lien des Le Boteuc avec le commerce maritime se lit dans « le minu des impositions et gabelles des entrees et yssues dou sel de blez, de vins et d'autres denrees es parroisses de Baz et de Guerrande des gesnz doudit terrouer de Guerrande », tenu par Jubin Regnaud du 30 octobre 1384 jusqu'au 26 janvier 1386 (n.st.) où figure Guillaume Le Boteuc qui, les 11 décembre 1384, 22 et 24 septembre 1385, emporte par deux fois 6 muids de sel et, en 1385, par trois fois 12 muids ; les transports de 1385 étant destinés à Redon. Il est mentionné encore : Nicolas Le Boteuc maître du « vessel » *Sainte Marie* qui les 20 mars et 10 août 1385, charge à chaque fois 18 muids de sel et qui pour son premier voyage prend bref de conduite, et Thomas le Boteuc, maître du *Volant*, qui sort le 23 mai 1385 12,5 muids de sel et le 28 mai 1385, 20 muids (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2964 et site « Archives remarquables »). Dans la liste des « compagnons du ballinier » qui, en 1386, sont embarqués lors du voyage destiné à amener en Bretagne Jeanne de Navarre, l'épouse de Jean IV, figure Guillo Le Boteuc (est-ce le Guillaume nommé précédent ?) qui reçoit 10 francs et Laurent Le Boteuc, 8 francs (*ibid.*, E 206/4 ; JONES, Michael, « Le voyage de Pierre de Lesnerac en Navarre, 1386 », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXI, 1984.). Nicolas et Guillo Le Boteuc sont enregistrés le 23 février 1392 (n.st.) parmi les débirentiers de la seigneurie de Cardinal (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1456).

Le 6 septembre 1404, le roi d'Angleterre accorde un sauf conduit à Bernard Chauvette et Denis Lebolait (sans doute lire Le Boteuc) les autorisant à amener du sel ou d'autres produits en Angleterre sur le *Saint-Pierre*, navire de 160 tonneaux de jauge, et d'en rapporter des marchandises autant de fois qu'ils le voudront au cours de l'année couverte par le sauf conduit (TOUCHARD, Henri, *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Paris, Les Belles lettres, 1967, p. 106).

À partir de ces noms, il est impossible de dresser des généalogies. Toutefois, la documentation permet de cerner certains d'entre eux.

Marc Le Boteuc est cité le 4 décembre 1456 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1476). Il décède avant le 23 septembre 1477 (*ibid.*, B 462, mention des héritiers de Marc) ; il a un fils nommé Jean (*ibid.*, B 1450, acte du 23 octobre 1476) ;

Jean Le Boteuc est en mai 1467 membre de la confrérie Saint-Nicolas (Arch. presbytère, Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 59). Nous le retrouvons ensuite : les 17 et 18 juillet 1475, dans la liste de ceux qui font des enchères et se portent acquéreurs lors de la baillée des « frosts en l'isle du Croisic » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 682, il fait une enchère) ; entre mars 1478 et mars 1479, il est cité dans le compte de fabrique de la paroisse Saint-Guérolé de Batz ainsi que Guillaume et Éon Le Boteuc (*ibid.*, G 632; GALLICE, BURON, « Un compte... », *passim* et site « Archives remarquables ») ; le 1^{er} juin 1479, ainsi qu'un autre Jean Le Boteuc (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1472) ; le 29 mars 1488, parmi d'autres qui reçoivent du duc « excuse d'aller et veager en l'ost et armée du duc ...] pour ceste foiz seullement » à condition qu'ils participent « en armes par mer sur les frontieres du Poytou », mais est-il le Jean Le Boteuc fils de Jamet Le Boteuc ou Jean Le Boteuc fils Marc Le Boteuc, tous deux étant cités (*ibid.*, B 11, f° 145 v°). Il est sans doute encore celui qui rend un aveu au duc – acte non enregistré ne portant pas de date – sur lequel sont déclarés : deux maisons au bourg de Batz dont une couverte de pierre, quatre masières et courtils, 4 pièces de terre, 6 de pré et 7 de vignes (contenant plus de 12,5 hommées dont une pièce est « frost »), 33 œillets de saline, 4 livres 3 sous 11 deniers de rente sur six maisons au Croisic et devoir au duc le quart de 4 livres 19 sous 10 sous, le reste étant à la charge de Regnaud Le Boteuc, Nicolas André, et les héritiers de Jean Guillart (*ibid.*, B 1443).

Jamet Le Boteuc est marié à Blanche Garnier, qui le 15 octobre 1469, devenue veuve, présente un minu au roi pour une maison au bourg de Batz, 24 œillets de saline, une pièce et 18 planches de vigne, un courtil près de Kerbouchard, 3 tronçons de terre, 16 sous 4 deniers de rente et devoir un tiers de 6 livres de rente au duc (*ibid.*, B 1484). Du couple est issu Olivier (*ibid.*, B 1450, acte du 23 octobre 1476). Le 29 novembre 1496, Blanche Garnier rédige son testament, par celui-ci, elle donne la plupart de « ses meubles » à Pierre, Michel, Olivier et Guillemette, ses « douairins », enfants d'Olivier Le Boteuc, son fils, qu'elle désigne comme son exécuteur testamentaire (ROSMORDUC, *op. cit.*, t. I, p. 30).

Olivier Le Boteuc s'inscrit dans une autre trajectoire sociale. Entre le 3 mai 1479 (Arch. dép. Loire-Atlantique. E 1229/1) et le 17 janvier 1500 (*ibid.*, B 1447), il officie comme notaire. Le 21 mai 1489, qualifié de maître, il affranchit une rente de 11 sous 1 denier un tiers de taille du domaine ducal pour 50 livres (*ibid.*, B 1492, f° 3). Cet affranchissement peut être interprété, au-delà de l'intérêt social qu'il représente, comme porteur d'une signification politique, celle d'un soutien à la duchesse Anne dans le contexte de guerre civile consécutif à la révolte de Jean de Rieux contre la duchesse. Homme de savoir, il sert la duchesse Anne : le 17 septembre 1490, commission lui est donnée, ainsi qu'à maître Guy Talguern, pour faire enquête de « cas commis contre la duchesse » par maître Jacques du Verger (*ibid.*, B 12, f° 176). Il est encore mentionné : le 30 juin 1492, dans un acte passé avec Jean de Kercabus, seigneur de Villeneuve (ROSMORDUC, *op. cit.*, t. I, p. 30) ; le 23 novembre 1493, dans un autre acte passé avec Raoullet le Bahoullet et Catherine Gouret, sa femme (*ID.*, *ibid.*, t. I, p. 30 ; en 1495 – parmi d'autres Le Boteuc (ci-dessous) –, en possession, lui et son épouse, de 7 œillets de saline, en la paroisse de Batz, relevant de la seigneurie de Campsillon (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 260, 9-20 v°, 23 v°-24 v°, 26 -28 v°) ; le 10 avril 1497, Olivier Le Boteuc, un acte est passé entre Olivier Le Boteuc, et « Roland Le Buzolet » (Bazoulec ?) (ROSMORDUC, *op. cit.*, t. I, p. 30) Régis de L'Estourbeillon (*La noblesse...*, II, p. 298) lui attribue, vers 1478, pour épouse Olive Lescaudron ; en fait il s'agit de Guillemette Lescaudron (ROSMORDUC, *op. cit.*, t. I I, p. 27). Le 4 janvier 1494, tous deux passent un contrat de vente avec « Olivette Gueuezan » (Guénézant) (*ID.*, *ibid.*, t. I, p. 29. Il est encore cité, le 14 août 1497 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1465) et 17 septembre 1503, dans un acte passé avec « Yvon de Frefrié, Fresnay] sieur de Querouet » (ROSMORDUC, *op. cit.*, t. I, p. 30) et, qualifié de seigneur de Coëtsal, il décède le 3 août 1504. Son héritier est Pierre Le Boteuc qui, le 13 février 1506 (n.st.), présente alors un minu pour ce qu'il tient à foi, hommage et rachat de la seigneurie de Campsillon, soit 21 œillets (Arch. dép. Loire-Atlantique, 2 E 1250, f° 83 v°-84).

Pierre Le Boteuc, seigneur de Coëtsal, est l'un des deux procureurs de la confrérie Saint-Nicolas de mai 1507 à mai 1508 (Arch. presbytère, Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 36 v°). Le 13 février 1517 (n.st.), un acte de partage intervient entre Pierre Le Boteuc, seigneur de Coëtsal, fils aîné et héritier principal de maître Olivier Le Boteuc et Guillemette Lescaudron, et maître Michel Le Boteuc, son « frère germain » (ROSMORDUC, t. I, p. 29). Il paraît disparaître avant 1527 (ci-dessous). Régis de L'Estourbeillon (*La noblesse...*, t. II, p. 298) le dit marié en premières noces avec Jeanne

« Kerahès » (Carahès) remariage dont est issu Pierre, baptisé au Croisic, le 21 février 1512 ; puis, en secondes noces, à Jeanne Rogon. Il s'agit d'une confusion avec un autre Pierre Le Boteuc, puisque le contrat de mariage entre « nobles gens » Pierre le Boteuc, écuyer, sieur de Coëtsal, et Julienne Rogon, fille aînée de feu Jean Rogon, lui-même fils aîné de feu Guillaume Rogon, seigneur de Noyal est passé le 24 octobre 1508 (ROSMORDUC, *op. cit.*, t. II, p. 29, qui n'indique pas ce mariage). De cette union, est issu Michel qui s'allie à Péronnelle de Bohal, fille d'Olivier et de Jeanne de Lassy, sieur et dame de la Ville-Bonnet et de la Jou. (*ID.*, *ibid.*, t. II, p. 27). Quant à Janine Rogon, encore en vie le 26 juin 1540, elle rend hommage au roi (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2413, f° 288 n°).

Ce Pierre Le Boteuc seigneur de Coëtsal, est à distinguer d'un autre Pierre Le Boteuc. Qualifié de maître, il est admis, en 1515, à la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère, Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 45). Il pourrait être l'époux de Jeanne Carahès. Il est encore cité le 25 novembre 1532 (*ibid.*, B 1480).

À Pierre Le Boteuc, seigneur de Coëtsal succède **Michel** Le Boteuc. Celui-ci, le 11 janvier 1527, qualifié de seigneur de Coëtsal, alors qu'il est « mineur de moins de 16 ans » est au cœur d'une querelle de famille : ses « parens et lignagiers », Guillaume Le Berruyer, maître Guillaume de Sécillon, seigneur de Cosquet, maître Yves Robert de La Volotaye (?) et Alain du Ponceau, seigneur de Ponceau, maître Jean du Ponceau –, sont en procès avec Michel Le Boteuc, « oncle paternel » et tuteur du mineur, afin d'empêcher que celui-ci marie son neveu sans l'autorisation et l'avis de ses « parents et amys » ; l'examen de l'affaire est confié aux juges de Nantes qui auront aussi à se prononcer sur la tutelle (*ibid.*, B 31, f° 33), l'issue de cette procédure reste inconnue. À cette date, le seigneur de Coëtsal est Michel Le Boteuc. Le 15 et 16 mai 1534, il comparait à la montre et y est enregistré parmi « les faisans ung archier » (transcription, f° 3 v° et site « Archives remarquables »). Le 9 décembre 1539, il rend hommage au roi pour des œillets de saline et des vignes (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2413, f° 113), puis le 7 juin 1540 présente au roi un minu pour ce qui lui vient de la succession de Pierre Le Boteuc son père pour ce qui est tenu à foi, hommage et rachat du roi, soit : « maison, manoir et mestaerie » de Coëtsal, bois ancien et garenne, 166 journaux de terre (dont 160 d'un seul tenant, 16 hommées de vignes, 115 œillets de saline, 4 livres 4 sous 10 deniers rente (deux de ces rentes portant sur deux maisons du bourg de Batz et une rente est levée à Saint-Lyphard) (*ibid.*, B 1457), possession qui le relie à Jean Le Boteuc, cité précédemment, et qui serait son grand-père. Le 30 juin 1543, Pierre Le Boteuc, seigneur de

Coëtsal, obtient du roi des lettres de cassation d'une transaction passée entre lui et Michel Le Boteuc, seigneur de Lessac et sénéchal de Guérande, qui a été son tuteur et est relevé des engagements pris lors de cet acte (ROSMORDUC, *op. cit.*, t., p. 29). Le 22 décembre 1543, Pierre Le Boteuc, seigneur de Coëtsal, reçoit des lettres de dispense du vicaire général de l'évêque de Nantes (*Id.*, *ibid.*, p. 29).

L'oncle paternel de Michel Le Boteuc, seigneur de Coëtsal, également prénommé Michel est à rapprocher de Michel Le Boteuc qui exerce la fonction de sénéchal de Guérande, au moins entre le 4 décembre 1521 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 26, f° 209) et septembre 1541 (*ibid.*, B 1493)¹. Lors de la montre des 15 et 16 mai 1534, Michel Le Boteuc, seigneur de Lessac, sénéchal de Guérande, est excusé en tant qu'« officier » du roi -transcription f° 10 et site « Archives remarquables »)

À diverses reprises, il apparaît dans notre documentation tant dans l'exercice de sa charge que pour des affaires personnelles. Ces dernières le montrent en conflit avec Guillaume Sorel, seigneur de la Jalousie, Jean Le Bouteiller, seigneur du Bas-Lessac et Pierre de Cleuz : il est cité : le 4 décembre 1521, dans une affaire qui l'oppose à Jean Pineau (*ibid.*, B 26, f° 209, et encore le 5 juillet 1522, *ibid.*, B 27, f° 155 v°) ; le 2 novembre 1530, il est l'objet, avec maître François du Dreseuc, d'un mandement obtenu par Pierre Gastinel, alloué, à propos de l'arrêt mis sur une barque chargée de sel (*ibid.*, B 32, f° 176 v°) ; le 20 mars 1532, il est en conflit avec Jean Le Bouteiller, seigneur de Bas-Lessac, garde de René et Jeanne, au sujet de promesse d'héritage » (*ibid.*, B 34, f° 61 v°), l'affaire se poursuit le 23 mars, la maintenue obtenue sur le Bas-Lessac par Michel Le Boteuc étant contestée devant les juges de Ploërmel (*ibid.*, B 34, f° 65.), et encore le 18 avril suivant, l'affaire étant portée devant le conseil (*ibid.*, B 34, f° 76.) ; si nous ignorons l'issue de cette procédure, Michel Le Boteuc semble être resté en possession du Bas-Lessac (ci-dessous, hommage au roi) ; le 4 avril 1534, il est en procès avec Guillaume Sorel, seigneur de la Jalousie (*ibid.*, B 36, f° 47 v°) et encore le 17 avril 1535 (*ibid.*, B 37, f° 54 v°, ajournement au conseil) ; le 15 mai 1535, il est en conflit avec Pierre de Cleuz pour un affaire de prémesse (droit selon lequel un membre d'un lignage parent dispose d'un droit de préemption ou de retrait sur la vente d'un bien d'un membre de ce lignage, la mesure étant destinée à maintenir les patrimoines nobles et le niveau des obligations militaires des feudataires) (*ibid.*, B 37, f° 73) ; le 25 septembre 1535, Jacques de Kercabus obtient qu'il soit dessaisi d'une affaire le concernant (*ibid.*, B 37, f° 151).

¹ GUERIFF, Fernand, *De poudre, de gloire et de misère. L'aventure maritime du Croisic*, Nantes, 1980, pour le 29 février 1540, est cité Michel Le Bouchet, sénéchal de Guérande, ce qui est une lecture fautive pour Le Boteuc.

Personnage important au cœur de la vie publique guérandaise, à une époque où les institutions municipales sont peu développées, le 2 octobre 1539, avec Nicolas Thébaud, procureur du roi, il représente la ville de Guérande aux états de Bretagne (LA LANDE de CALAN, Charles de, *Documents inédits relatifs aux États de Bretagne de 1491 à 1589*, Rennes, Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 1908, t. 1, p. 101). Le 25 mai 1540, il rend hommage au roi en tant que seigneur de Lessac (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2413, f° 212). Sans doute est-ce lui qui est l'un des deux procureurs de la confrérie Saint-Nicolas de mai 1541 à mai 1542 (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. II, f° 12). Il est encore cité le 20 juin 1543, comme seigneur de Lessac (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1463).

D'autres Le Boteuc peuvent être cités :

- Regnaud. Le 2 octobre 1450, il passe contrat avec Jean de Cleuz (ROSMORDUC, *op. cit.*, t. I, p. 30). Il est membre de la confrérie Saint-Nicolas en 1451 (Arch. presbytère, Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 21) ; il se rencontre encore le 21 septembre 1468 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1460). Le 9 août 1471, un contrat de mariage l'unit à Jeanne de Kerguisec, fille puînée de Jean de Kerguisec et « dame du Teno » (ROSMORDUC, *op. cit.*, t. I, p. 30).
- René. Il est cité le 21 septembre 1468 (Arch. dép. Loire-Atlantique B 1459).
- Guilo. Il est signalé le 7 août 1467 (*ibid.*, B 1446).
- Jean. Fils de Marc Le Boteuc, le 1^{er} juillet 1479, il est cité en possession de biens tenus à foi, hommage et rachat dans la seigneurie de Campsillon (*ibid.*, B 1472).
- Thiphaine. Veuve de Geoffroy Le Borléon, sans héritier direct, elle fonde une chapellenie Notre-Dame en la chapelle Notre-Dame-du-Mûrier de Batz (*ibid.*, B 75). Puis, le 26 juillet 1483, sa piété et son attachement aux dominicains de Guérande se manifestent par la fondation d'un anniversaire à l'invocation de Notre-Dame, léguant pour celle-ci un tiers de ses biens (*ibid.*, H 603, f° 33-34 et encore le 4 mai, *ibid.*, H 603, f° 35-36 : GALLICE, « Le couvent... », p. 184). Le 20 avril 1485, elle choisit d'être inhumée en l'église Saint-Guénolé de Batz, auprès de son fils Guillaume, et fait une donation à la confrérie du Saint Sacrement desservie en cette église (Arch. dép. Loire-Atlantique, H 603 ; *ibid.*, B 1516, f° 2863-2864).
- les héritiers de Jean Le Boteuc, marinier. Le 16 mars 1493, est citée leur maison (*ibid.*, B 1447, aveu de Jean Maurays).

- Outre Olivier et son épouse déjà cités, en 1495, disposant, en la paroisse de Batz, d'œilletts de saline relevant de la seigneurie de Campsillon sont enregistrés : les enfants « au Boteuc » (5 œilletts), Jean Le Boteuc (17 œilletts), Thomasse Le Boteuc sœur d'Olivier (5 œilletts), et encore Guillaume Le Boteuc « douarain » de Marc Le Boteuc (*ibid.*, 1 E 260, 9-20 v°, 23 v°-24 v°, 26 -28 v°).
- Roland. Le 2 février 1500, il prend l'adjudication de travaux au port du Pouliguen (*ibid.*, E, dépôt Le Croisic, CC 11) ; le 10 janvier 1517, il est cité avec Simon Compaign, et son épouse, Jeanne Jouan et Jeannette Le Rouxeau dans une procédure qui les opposent à Guillaume Jego (*ibid.*, B 23, f° 153 v°, évocation au conseil). À une date inconnue, Roland Le Boteuc et son épouse cèdent à Jean Jollan et Olive Juignet, sa femme, 15 œilletts de salie contre le paiement de 8 livres de rente que Jean Jollan avait acquis de Jean de Ros (*ibid.*, B 3022, f° 25, 21 mars 1536 [n.st.]). Marié à Marguerite de Ros, il décède vers 1530 et sa veuve vers 1539, leur fils Pierre, le 26 novembre 1540, présente au roi un minu pour une garenne (6 journaux) et 17 œilletts de saline (*ibid.*, B 1445). Il rend hommage au roi le 18 juin 1540 (*ibid.*, B 2413, f° 212. Les 15 et 16 mai 1534, Marguerite de Ros, veuve de Roland Le Boteuc, est représentée à la montre par François Drien qui est enregistré parmi les « faisans un archier ») (transcription, f° 5 v° et site « Archives remarquables »).
- Yves. Il est, le 5 décembre 1509, avec Blays Bruneau, fermier du devoir de billot des vins vendus en détail en la paroisse de Batz (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 18, 219 v°).
- François. Il est époux de Catherine Le Bourdiec, dont est issu Guillaume (baptisé au Croisic, le 15 juin 1514 (L'ESTOURBEILLON, *La noblesse...*, t. II, p. 298)
- Louis. Le 30 juin 1530, obtient un relèvement d'appel en parlement pour une sentence donnée au profit de Louis de Kerguern (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 32, f° 109).
- Marguerite. Le 14 septembre 1530, est en procès avec Anne de Lesnaré (*ibid.*, B 32, f° 143 v°, et encore le 5 février 1533, *ibid.*, B 35, f° 26).
- Pierre. Le 21 septembre 1539, est cité parmi ceux formant la « plus saine et maire partie des paroissiens » de Batz (*ibid.*, 14 JJ Le Croisic 37).
- Marc. Le 2 mai 1540, lui et son épouse tiennent des biens à foi, hommage et rachat de la seigneurie de Campsillon (*ibid.*, B 1472).



Guérande, manoir de Coëtsal, état actuel

Du manoir médiéval de Coëtsal ne subsistent que quelques vestiges en particulier dans le bâtiment occidental, une cheminée. Sans doute édiflée à la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle, ce pourrait être celle de la métairie signalée dans le minu de 1540 (site de l'Inventaire des Pays-de-la-Loire).

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « Le Boteuc (Bouteuc) », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024